



**KPMG SA**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

# Learning Planet Institute

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2022  
Learning Planet Institute  
8 bis rue Charles V – 75004 Paris

KPMG SA  
société française membre du réseau  
KPMG constitué de cabinets indépendants  
adhérents de KPMG International Limited,  
une société de droit anglais ("private  
company limited by guarantee").

SA  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social : Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
775726417 RCS NANTERRE



**KPMG SA**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## **Learning Planet Institute**

8 bis rue Charles V – 75004 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2022

Aux administrateurs de l'association Learning Planet Institute,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Learning Planet Institute relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

##### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du comité exécutif et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 décembre 2022

KPMG S.A.

Isabelle Le Loroux  
Signature numérique de  
Isabelle Le Loroux  
Date :  
2022.12.15  
11:18:27 +01'00'

Isabelle Le Loroux

Associée

# Learning Planet Institute

Association loi 1901

Comptes annuels au 31 août 2022

## **SOMMAIRE**

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
COMPTE DE RÉSULTAT	5
ANNEXE	6
1 Description de l'association et évènements principaux de l'exercice	6
1.1 Description de l'association	6
1.2 Evènements principaux de l'exercice	6
2 Principes, règles et méthodes comptables	7
2.1 Présentation des comptes	7
2.2 Règles comptables	7
2.3 Méthodes comptables	7
3 Informations relatives au bilan	9
3.1 Actif	9
3.2 Passif	12
4 Informations relatives au compte de résultat	15
4.1 Produits d'exploitation	15
4.2 Charges d'exploitation	16
4.3 Ventilation de l'effectif moyen	16
4.4 Autres informations	17
4.5 Engagements hors bilan	18

## BILAN ACTIF

En €	Notes	31/08/2022			31/08/2021
		Brut	Amort. & Dépréc.	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Autres immobilisations incorporelles		440 000	70 400	369 600	387 200
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Installations techniques, matériels et outillages industriels		1 095 947	824 895	271 052	467 094
Autres immobilisations corporelles		254 203	177 720	76 483	100 398
<b>Immobilisations financières</b>					
Autres		5 311	-	5 311	5 364
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>3.1.1</b>	<b>1 795 461</b>	<b>1 073 015</b>	<b>722 445</b>	<b>960 056</b>
<b>Stocks et encours</b>		-	-	-	-
<b>Créances</b>					
Avances et acomptes versés sur commandes	<b>3.1.3</b>	12 241	-	12 241	7 014
Créances clients, usagers et comptes rattachés	<b>3.1.3</b>	229 750	-	229 750	90 928
Autres créances	<b>3.1.3</b>	1 008 815	-	1 008 815	395 505
<b>Trésorerie</b>					
Disponibilités	<b>3.1.5</b>	5 845 477	-	5 845 477	6 429 852
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>3.1.6</b>	123 584	-	123 584	124 744
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>		<b>7 219 867</b>	<b>-</b>	<b>7 219 867</b>	<b>7 048 044</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)</b>		<b>9 015 328</b>	<b>1 073 015</b>	<b>7 942 313</b>	<b>8 008 099</b>

## BILAN PASSIF

En €	Notes	31/08/2022	31/08/2021
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>			
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>			
<b>Ecart de réévaluation</b>		-	-
<b>Réserves</b>			
Réserves pour projet de l'entité		49 476	49 476
<b>Report à nouveau</b>		346 522	211 841
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>		<b>296 616</b>	<b>134 681</b>
<b>Situation nette</b>		<b>692 614</b>	<b>395 998</b>
Subventions d'investissement		347 535	567 492
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>3.2.1</b>	<b>1 040 149</b>	<b>963 490</b>
Fonds dédiés		2 631 050	3 529 721
<b>TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (II)</b>	<b>3.2.3</b>	<b>2 631 050</b>	<b>3 529 721</b>
<b>TOTAL PROVISIONS (III)</b>		-	-
Avances et acomptes reçus		1 500	-
Emprunts et dettes financières diverses		77 119	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 215 163	1 716 772
Dettes fiscales et sociales		538 851	383 198
Autres dettes		984 370	973 417
Produits constatés d'avance		454 110	441 501
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>3.2.4</b>	<b>4 271 114</b>	<b>3 514 888</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)</b>		<b>7 942 313</b>	<b>8 008 099</b>



## COMPTE DE RÉSULTAT

En €	Notes	31/08/2022	31/08/2021
<b>Ventes de bien et services</b>		<b>539 188</b>	<b>391 489</b>
Ventes de prestations <i>dont parrainages</i>		539 188	391 489
Production vendue		-	-
<b>Produits de tiers financeurs</b>		<b>9 390 664</b>	<b>7 559 048</b>
Concours publics et subventions d'exploitation		901 160	711 521
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels		18 842	32 528
Mécénats		-	-
Legs, donations et assurances-vie		-	-
Contributions financières		8 470 661	6 814 999
Reprises sur dépréciations, provisions (et amort.), Transferts de ch.		36 410	38 756
Utilisation des fonds dédiés		1 640 554	1 112 682
Autres produits		357	98
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>4.1</b>	<b>11 607 173</b>	<b>9 102 073</b>
Autres achats et charges externes		4 396 676	3 195 972
Aides financières		1 294 790	1 306 779
Impôts, taxes et versements assimilés		49 143	41 266
Salaires et traitements		3 069 893	2 597 395
Charges sociales		1 356 461	1 100 751
Dotations aux amortissements et dépréciations		296 255	314 597
Engagements à réaliser sur ressources affectées		799 879	500 366
Autres charges		228 840	174 631
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>4.2</b>	<b>11 491 937</b>	<b>9 231 756</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>115 236</b>	<b>(129 683)</b>
Produits financiers d'autres valeurs mobilières		5 040	4 836
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>		<b>5 040</b>	<b>4 836</b>
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>		<b>5 040</b>	<b>4 836</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)</b>		<b>120 276</b>	<b>(124 848)</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	168
Produits exceptionnels sur opérations en capital		281 169	296 997
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>		<b>281 169</b>	<b>297 165</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		42 087	565
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	-
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>		<b>42 087</b>	<b>565</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		<b>239 082</b>	<b>296 600</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		62 742	37 071
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
Engagements à réaliser sur ressources affectées			
<b>Total des produits (I + III + V)</b>		<b>11 893 382</b>	<b>9 404 074</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>		<b>11 596 766</b>	<b>9 269 393</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>		<b>296 616</b>	<b>134 681</b>
Dons en nature			
Prestations en nature		2 091 976	1 920 553
Bénévolat		10 560	22 796
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>4.4.3</b>	<b>2 102 536</b>	<b>1 943 349</b>
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature		2 091 976	1 920 553
Personnel bénévole		10 560	22 796
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>4.4.3</b>	<b>2 102 536</b>	<b>1 943 349</b>

## **ANNEXE**

---

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers ; elle comporte des éléments d'information complémentaires aux comptes proprement dits, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de l'activité et du résultat de l'Association.

Elle complète donc le bilan de l'exercice clos le 31 août 2022, dont le total est de 7 942 313 € et le compte de résultat de l'exercice dont le solde présente un excédent de 296 616 €.

## **1 DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION ET EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE**

---

### **1.1 DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION**

Le LPI est une association régie la loi du 1er juillet 1901.

Le LPI expérimente et promeut de nouvelles manières d'apprendre, d'enseigner, de faire de la recherche et de mobiliser l'intelligence collective dans les domaines des sciences du vivant, de l'apprendre et du numérique pour relever les défis mondiaux.

Il développe des méthodes pédagogiques et des outils pour catalyser le questionnement et l'engagement des apprenants, la cocréation et le partage de solutions ouvertes. Ces programmes vont de la maternelle au lycée, avec Savanturiers - École de la Recherche, de la licence au doctorat et s'étendent tout au long de la vie, au sein de l'Université de Paris.

Il accueille un collectif de chercheurs qui travaillent dans son laboratoire de recherche aux interfaces des sciences de la vie, des sciences de l'apprentissage et de la technologie numérique et héberge des laboratoires de prototypage et d'incubations de projets.

Le LPI participe à la transformation des systèmes d'éducation et de recherche aux niveaux national et international

### **1.2 EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE**

L'exercice 2021/2022 a été marqué par l'accroissement des activités commerciales de l'association, ainsi que par un profond remaniement des activités autour de cinq pôles, dans le cadre d'un plan de transformation, afin d'augmenter l'impact et de favoriser l'autonomie financière du LPI :

- Education ;
- Recherche et développement ;
- Ecosystème numérique ;
- Transformation des organisations ;
- Alliance internationale.

La dénomination de l'association a également été modifiée au cours de l'exercice.

## **2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

---

### **2.1 PRESENTATION DES COMPTES**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

### **2.2 REGLES COMPTABLES**

#### **2.2.1 Durée et période de l'exercice comptable**

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022.

#### **2.2.2 Changements de méthodes comptables**

Néant.

#### **2.2.3 Changement d'estimation comptable**

Néant.

#### **2.2.4 Evolution des lois et règlements**

Néant.

### **2.3 METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Étant précisés les points suivants :

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

<b>Types d'immobilisations</b>	<b>Durée</b>	<b>Mode</b>
Immo. Incorporelles – réservation de lits	25 ans	Linéaire

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Le LPI n'inscrit à l'actif de son bilan que les biens dont le coût d'acquisition est supérieur à 1000 euros TTC

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

<b>Types d'immobilisations</b>	<b>Durée</b>	<b>Mode</b>
Matériel de laboratoire	3 à 5 ans	Linéaire
Installations et agencements	3 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	2 à 3 ans	Linéaire
Mobiliers	3 ans	Linéaire

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Comptabilisation des subventions reçues et du mécénat

Le fait générateur de la comptabilisation en compte de produits résulte des conventions ou de la notification de la décision pour les subventions publiques et pour les financements privés.

### 3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 3.1 ACTIF

##### 3.1.1 Tableau des immobilisations corporelles, incorporelles et financières

	31/08/2021	Acquisitions	Cessions / Diminution	31/08/2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Droit de réservation	440 000	-	-	440 000
	<b>440 000</b>	-	-	<b>440 000</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations et agencements	27 280	4 116	-	31 396
Matériel et outillage industriel	1 047 808	16 742	-	1 064 550
Matériel et mobilier de bureau et informatique	217 065	40 353	3 215	254 203
	<b>1 292 154</b>	<b>61 211</b>	<b>3 215</b>	<b>1 350 150</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Dépôts et cautionnements	5 364	136	189	5 311
	<b>5 364</b>	<b>136</b>	<b>189</b>	<b>5 311</b>
<b>TOTAL Brut</b>	<b>1 737 517</b>	<b>61 347</b>	<b>3 404</b>	<b>1 795 461</b>

##### 3.1.2 Tableau des amortissements

	31/08/2021	Dotations	Diminutions	31/08/2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Droit de réservation	52 800	17 600	-	70 400
	<b>52 800</b>	<b>17 600</b>	-	<b>70 400</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations et agencements	17 730	6 625	-	24 354
Matériel et outillage industriel	590 264	210 276	-	800 541
Matériel et mobilier de bureau et informatique	116 667	61 754	701	177 720
	<b>724 662</b>	<b>278 655</b>	<b>701</b>	<b>1 002 615</b>
<b>TOTAL Amortissements et Dépréciations</b>	<b>777 462</b>	<b>296 255</b>	<b>701</b>	<b>1 073 015</b>
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>960 056</b>			<b>722 445</b>

### 3.1.3 Etat des créances

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>	Autres immobilisations financières	5 311	-	5 311
<i>De l'actif circulant</i>	Autres créances clients	229 750	229 750	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 650	3 650	
	Subventions à recevoir	869 368	869 368	
	Débiteurs divers	148 038	148 038	
Charges constatées d'avance		123 584	123 584	
<b>TOTAL</b>		<b>1 379 701</b>	<b>1 374 390</b>	<b>5 311</b>

### 3.1.4 Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	31/08/2022	31/08/2021
<b>Créances clients</b>		
Facture à établir	46 091	10 553
<b>Créances fournisseurs</b>		
Avoirs à recevoir	-	2 551
Acomptes sur commandes	12 241	4 463
<b>Autres Créances</b>		
Organismes sociaux - Produits à recevoir	3 650	3 680
Etat - Produits à recevoir	869 368	350 672
<b>Autres créances</b>		
Autres produits à recevoir	135 797	41 153
<b>TOTAL</b>	<b>1 067 147</b>	<b>413 073</b>

Les autres produits à recevoir se décomposent comme suit :

- Subvention, dons, mécénat et contributions financières à recevoir : 110 k€
- Divers remboursements à recevoir : 25 k€

### **3.1.5 Disponibilités**

Le solde au 31 août 2022 est de 5 845 477 €. Ce montant correspond au solde des comptes suivants :

- Comptes bancaires : 61 631 €
- Comptes livret : 5 780 652 €
- Caisse : 13 €
- Intérêts courus : 3 181 €

### **3.1.6 Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance d'un montant de 123 584 € sont relatives à des factures fournisseurs datées d'avant le 31 août 2022 concernant des charges postérieures à cette date.

## 3.2 PASSIF

### 3.2.1 Fonds propres avant affectation du résultat

	A l'ouverture	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres sans droit de reprise	-				-
Réserves pour projets associatifs	49 476				49 476
Report à nouveau	211 841	134 681			346 522
Résultat de l'exercice	134 681	- 134 681	296 616		296 616
<b>Situation nette</b>	<b>395 998</b>				<b>692 614</b>
Subvention d'investissement	567 492		57 996	- 277 954	347 535
<b>TOTAL</b>	<b>963 490</b>	<b>-</b>	<b>354 612</b>	<b>- 277 954</b>	<b>1 040 149</b>

### 3.2.2 Provisions pour risques et charges

Aucune provision pour risques et charges n'a été comptabilisée.

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite fait l'objet d'une mention en annexe.



### 3.2.3 Fonds dédiés

Le LPI a appliqué l'option offerte par nouveau règlement 2018-06 sur la comptabilisation du financement privé des immobilisations : fonds dédiés/report en résultat au même rythme que les amortissements

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERT	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
<b>Subvention d'exploitation</b>							
<b>Contribution financières d'autres organismes</b>							
Fonds dédiés AFD	-	9 589	-	-	-	9 589	-
Fonds dédiés AGREENIUM	185,19	-	185,19	-	-	-	-
Fonds dédiés Association Just One Giant Lab	3 700	-	-	-	-	3 700	-
Fonds dédiés Ecole Normale Supérieure	26 677	27 873	26 677	-	-	27 873	-
Fonds dédiés Eurip	-	492 799	-	-	-	492 799	-
Fonds dédiés FBS Droit de réservation	387 200	-	17 600	-	-	369 600	-
Fonds dédiés Fondation L'Oréal	24 766	-	24 766	-	-	-	-
Fonds dédiés Fondation Pierre Bellon	2 024	-	2 024	-	-	-	-
Fonds dédiés Fondation PILEJe	2 409	-	2 409	-	-	-	-
Fonds dédiés Fondation THALES	1 320	-	1 320	-	-	-	-
Fonds dédiés Université de Cergy-Pontoise	1 884	-	1 884	-	-	-	-
Fonds dédiés HEP	686	-	686	-	-	-	-
Fonds dédiés Institut Catholique de Lille	139 368	-	139 368	-	-	-	-
Fonds dédiés Lutte Cecité Surdité	12 390	-	4 721	-	-	7 669	-
Fonds dédiés Maif	370	-	370	-	-	-	-
Fonds dédiés Mairie de Paris Investissement	2 701 874	57 996	1 238 623	-	57 996	1 463 251	-
Fonds dédiés Ministère Education Nationale	36 311	-	36 311	-	-	-	-
Fonds dédiés Onisep	-	52 000	-	-	-	52 000	-
Fonds dédiés Open Life Science	1 031	-	-	-	-	1 031	-
Fonds dédiés Porticus France	75 003	52 256	75 003	-	-	52 256	-
Fonds dédiés Respublica	722	-	722	-	-	-	-
Fonds dédiés SFNDTS	-	15 000	-	-	-	15 000	-
Fonds dédiés SMEREP	920	-	920	-	-	-	-
Fonds dédiés Synergie Family	-	71 419	-	-	-	71 419	-
Fonds dédiés UE TWIN	102 821	20 948	65 087	-	-	58 682	-
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>							
Fonds dédiés Goteo	8 060	-	1 877	-	-	6 182	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 529 721</b>	<b>799 879</b>	<b>1 640 554</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>57 996</b>	<b>2 631 050</b>

### 3.2.4 Etat des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	77 119	-	77 119	
<i>dont Groupe et associés</i>	-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 215 163	2 215 163		
Personnel et comptes rattachés	134 015	134 015		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	266 836	266 836		
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>				
Impôts sur les bénéfices	37 905	37 905		
Taxe sur la valeur ajoutée	81 504	81 504		
Autres impôts, taxes et assimilés	18 591	18 591		
Autres dettes	985 870	985 870		
Produits constatés d'avance	454 110	454 110		
<b>TOTAL</b>	<b>4 271 114</b>	<b>4 193 995</b>	<b>77 119</b>	<b>-</b>
Emprunts souscrits en cours de l'exercice	77 119			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice				

### 3.2.5 Charges à payer

<b>CHARGES A PAYER</b>	<b>31/08/2022</b>	<b>31/08/2021</b>
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Factures non parvenues	659 592	990 429
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Dettes sociales à payer	400 851	292 733
Impôts et taxes à payer	138 000	90 465
<b>Autres dettes</b>		
Autres charges à payer	985 237	973 417
<b>TOTAL</b>	<b>2 183 680</b>	<b>2 347 044</b>

## 4 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION	31/08/2022	31/08/2021
<b>Ventilation des produits d'exploitation</b>		
Prestations d'enseignement	102 580	100 924
Animations ateliers péri-scolaires	140 858	245 535
Prestations de formation	15 630	45 030
Prestations annexes	280 121	-
<b>Ventilation des subventions d'exploitation</b>		
Subventions publiques	901 160	711 521
Dons et mécénat	8 489 503	6 847 527
<b>Ventilation des autres produits d'exploitation</b>		
Produits divers de gestion	357	98
Transferts de charges	36 410	38 756
Utilisation fonds dédiés	1 640 554	1 112 682
<b>TOTAL</b>	<b>11 607 173</b>	<b>9 102 073</b>

## 4.2 CHARGES D'EXPLOITATION

Il s'agit pour l'essentiel de :

En €	31/08/2022	31/08/2021
Rémunération du personnel	4 426 353	3 698 146
Subvention accordées	1 294 790	1 306 779
Achats non stock. mat. et fourn.	254 610	301 073
Achats d'études et prest. de serv.	1 787 061	1 629 284
Déplac., missions, réceptions	302 935	128 691
Report en fonds dédiés	799 879	500 366
Personnel extérieur à l'entreprise	-	450
Entretien et réparations	387 456	396 331
Locations	328 597	317 789
Rémunération d'intermédiaires, honoraires	950 997	185 751
Dotation aux amortissements	296 255	314 597
Divers services extérieurs	332 614	201 799
Publicité, publications, relat. Publ.	52 406	35 703
Divers charges de gestion courante	228 840	174 631
Impôts et taxes sur rémunération	49 143	41 266
<b>TOTAL</b>	<b>11 491 937</b>	<b>9 231 756</b>

## 4.3 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

	Nombre de cadres	Nombre de non cadres	Effectif total
<b>2021</b>	35	17	<b>52</b>
<b>2022</b>	45	14	<b>59</b>

## **4.4 AUTRES INFORMATIONS**

### **4.4.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants**

Conformément à l'article 261-7.1°d du Code général des impôts et en application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'est élevé à 53 881 € sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022.

### **4.4.2 Honoraires des commissaires aux comptes**

La charge de l'exercice relative aux honoraires du commissaire aux comptes s'élève à 15 000 euros.

### **4.4.3 Contributions volontaires en nature**

Conformément au règlement ANC 2018-06, nous avons procédé à la comptabilisation des contributions volontaires en nature.

Dans le cadre du département Frontière du Vivant et de l'Apprendre, créé par l'Université de Paris (issue de la fusion des Universités Paris Descartes et Diderot) et LPI en 2016, l'ensemble des activités menées au sein de ce département couvre la mise à disposition de personnel enseignant, la coordination pédagogique, la gestion administrative et financière de plusieurs conventions s'élève à 1 310 K€.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le LPI héberge et contribue au fonctionnement de l'UMR 1284 créée par l'Université de Paris et l'Inserm, dans le cadre des activités portées par l'UMR, l'INSERM a contribué aux activités de recherche à hauteur de 782 K€.

Dans le cadre des activités des Savanturiers, le nombre d'heures de bénévolat est de 170 h, elle couvre l'accompagnement des projets en classe de la maternelle au lycée, les contributions des enseignants au format ou à leur rôle d'ambassadeur, ces heures sont valorisées à 10,5 K€.

#### Méthode de valorisation des contributions volontaires en nature

La valorisation des contributions volontaires est une estimation des dépenses engagées par le département universitaire. L'exercice comptable universitaire est calée sur l'année civile. Les données définitives seront disponibles 6 mois après le 31 décembre de l'année en cours.

Par ailleurs, les heures de bénévolats effectuées dans le cadre du programme Savanturiers sont valorisées au taux horaire brut chargé de travaux dirigés (arrêté du 6 novembre 1989 fixant les taux de rémunération des heures complémentaires et vacations d'enseignement - BO n°25 du 13/07/2019), soit 62,12 € pour l'année 2021/2022.

#### **4.4.4 Information concernant les transactions non courantes ou non conclues à des conditions normales**

L'association a reçu une contribution financière de la part de la Fondation Bettencourt Schueller, administratrice de l'association.

- Modalités : Soutien aux activités et au fonctionnement du LPI
- Montant des fournitures, investissements ou services perçus au cours l'exercice 2021/2022 : 7 200 000 €

L'association n'a pas bénéficié de transactions non conclues à des conditions normales.

### **4.5 ENGAGEMENTS HORS BILAN**

#### **4.5.1 Engagements donnés**

Le 1er avril 2016, la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) et SCIRE ont signé le bail civil en l'état futur d'achèvement concernant les locaux situés au 8/10 Charles V, Paris IV pour une durée de 50 ans à compter de la prise de possession des lieux. Le montant appelé par la RIVP s'élève à 23,4 M€ au 31/08/2022.

Le montant des indemnités de fin de carrière, estimé au 31/08/2022 s'élève à 32 397 €.

#### **4.5.2 Engagements reçus**

Lors de la séance de son conseil d'administration qui s'est tenu le 18 novembre 2014, la Fondation Bettencourt Schueller a approuvé son soutien au Learning Planet Institute pour le financement des investissements (travaux et équipements) afin de couvrir les coûts liés au bail signé avec la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP). Le montant couvert par la Fondation Bettencourt Schueller s'élève à 23,4 M€ au 31/08/2022.